

**Amendement 69**

**Niclas Herbst, Andreas Schwab, Lukas Mandl, Christian Doleschal, Verena Mertens, Oliver Schenk, Christian Ehler, Assita Kanko, Helmut Brandstätter, Jan-Christoph Oetjen, Tomas Tobé, Geadis Geadis, Marion Walsmann, Flavio Tosi, Bert-Jan Ruissen, Svenja Hahn, Loránt Vincze, Moritz Körner, Miriam Lexmann, Angelika Niebler, Andrey Kovatchev, Sabine Verheyen, Hildegard Bentele, Sven Simon, Christine Schneider, Alice Teodorescu Måwe, Stefan Berger, Ralf Seekatz, Jens Gieseke, Andrea Wechsler, Tomáš Zdechovský, Lena Düpont, Petras Auštrevičius, Rihards Kols, Andreas Glück, Sebastian Tynkkynen, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Monika Hohlmeier, Charlie Weimers, Beatrice Timgren, Dick Erixon, Niels Geuking, Norbert Lins**

**Rapport**

A10-0008/2024

**Victor Negrescu**

Budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2025 – toutes sections  
2024/0176(BUD)

**Proposition de résolution****Paragraphe 75 bis (nouveau)***Proposition de résolution**Amendement*

***75 bis. invite l'Autorité palestinienne à supprimer tous les matériels et contenus pédagogiques qui ne respectent pas les normes de l'UNESCO d'ici à la prochaine année scolaire, en particulier ceux qui contiennent de l'antisémitisme tel que défini par la classification IHRA approuvée par l'Union, de l'incitation à la violence, des discours de haine et de la glorification du terrorisme; rappelle le paragraphe 99 de la résolution de décharge adoptée par le Parlement européen en avril 2024, qui établit un lien direct entre les atrocités du 7 octobre et le contenu incitateur présent dans le matériel pédagogique palestinien, et exige que les fonds de l'Union soient subordonnés à une réforme complète des programmes d'études; rappelle l'évaluation par la Commission des manuels scolaires palestiniens, telle qu'elle figure dans le rapport de l'Institut Georg Eckert financé par l'Union, laquelle met clairement en évidence la présence persistante d'un contenu profondément problématique qui***

*reste très préoccupant; relève que la Commission procédera à un contrôle détaillé pour qu'aucun fonds de l'Union ne soit alloué, directement ou indirectement, à la rédaction, à l'enseignement ou à l'exposition de ces matériels éducatifs aux enfants palestiniens, y compris ceux fournis par les organisations des Nations unies;*

Or. en